

MARCHÉS PUBLICS

**LETTRE DE CANDIDATURE (LC)
ET HABILITATION DU MANDATAIRE PAR SES CO-TRAITANTS**

En cas de candidatures groupées, remplir une seule lettre de candidature pour l'ensemble du groupement

A. Identifiants

DC4/99

Ministère, ou collectivité, ou établissement :

Objet du marché :

Candidat (*s'il se présente seul*) ou mandataire (*en cas de groupement*) :

Date :

Signature du candidat ou du mandataire (*précédée des nom, prénom et qualité du signataire*) :

(Dans l'hypothèse où le candidat est le mandataire, il informe chaque membre du groupement de ce que le groupement s'engagera et présentera son offre dans l'unité monétaire indiquée par lui dans l'acte d'engagement. Il veille à la cohérence de la présentation de l'offre.)

B. Conditions de la candidature et, le cas échéant, de l'habilitation du mandataire

DC4/99

■ Procédures ouvertes ou restreintes

1. le candidat se présente seul
2. à l'ensemble du marché 3. au(x) lot(s) n°
4. le mandataire se présente
5. groupé conjoint 6. groupé solidaire
avec les entreprises et pour les lots désignés au verso.

■ Procédures ouvertes

7. les entreprises non mandataires déclarent d'une part, que l'acte d'engagement figurant dans la seconde enveloppe est signé avec leur accord par le seul mandataire, d'autre part qu'elles sont pleinement informées de ce que l'unité monétaire, dans laquelle les membres du groupement s'engagent et présentent l'offre, est celle indiquée par le mandataire dans l'acte d'engagement.

■ Procédures restreintesÉtape de la présentation des candidatures

les entreprises non mandataires :

8. autorisent 9. n'autorisent pas
le mandataire à signer seul l'acte d'engagement si le groupement est admis à présenter une offre.

Étape de la présentation des offres

10. les entreprises non mandataires signent le présent imprimé auquel elles confèrent le caractère d'annexe à l'acte d'engagement.

Quelle que soit l'hypothèse visée à l'étape « présentation des candidatures », les entreprises non mandataires déclarent être pleinement informées de ce que l'unité monétaire, dans laquelle les membres du groupement s'engagent et présentent l'offre, est celle indiquée par le mandataire dans l'acte d'engagement.

LC - N° d'enregistrement du mandataire :

page :

/

